

## **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

### **1. Préavis d'adjudication de contrat**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a un besoin d'enquête interagences sur l'influenza chez les oiseaux sauvages pour déterminer le degré d'infection des oiseaux sauvages du Canada et pour identifier les virus présents chez ces populations d'oiseaux.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services avec l'Université de Saskatchewan, situé au 110 Gymnasium Place, Box 5000, RPO University, Saskatoon, Saskatchewan S7N 4J8. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

### **2. Contexte**

L'ACIA a un besoin de déterminer le degré d'infection des oiseaux sauvages du Canada, en particulier des canards sauvages, et de déterminer les virus présents chez les populations d'oiseaux sauvages du Canada. À ses débuts, l'enquête était fondée sur l'échantillonnage de canards, d'oies et d'espèces sauvages vivants apparemment en bonne santé. À la fin de l'année 2005, la composante de vigilance à l'égard des souches de virus d'influenza aviaire hautement pathogènes a été ajoutée à l'enquête. Il s'agissait alors de déceler l'infection par le virus de l'influenza chez les oiseaux trouvés morts. Puis, de 2008 à 2010, l'effectif de l'enquête a été réduit; l'enquête était exclusivement axée sur la vigilance à l'égard des souches hautement pathogènes du virus chez les oiseaux sauvages trouvés morts. Néanmoins, grâce à une

collaboration avec le gouvernement des États-Unis, les oiseaux sauvages vivants, surtout les canards sauvages, ont tout de même continué à faire l'objet d'un échantillonnage au Canada.

L'ACIA a reçu les fonds nécessaires pour le mandat suivant : identifier les souches d'influenza présentes dans la population d'oiseaux sauvages du Canada. Chaque printemps, l'Agence détermine la portée de l'enquête, c'est-à-dire qu'elle détermine si l'échantillonnage portera les oiseaux morts, les oiseaux vivants ou une combinaison des deux, décision prise conjointement avec le Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCCSF). Le CCCSF est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et des organisations non gouvernementales, dont les quatre écoles de médecine vétérinaire du Canada.

L'objectif consiste à déterminer le degré d'infection des oiseaux sauvages du Canada et à identifier les virus présents chez les populations d'oiseaux sauvages du pays. Cela inclut une enquête sur les oiseaux morts pour faire preuve de vigilance à l'égard des virus hautement pathogènes, et une enquête optionnelle sur les oiseaux vivants pour faire preuve de vigilance à l'égard des virus faiblement pathogènes.

L'enquête sur les oiseaux morts est fondée sur l'évaluation des oiseaux sauvages trouvés morts, sur la cause de leur mort et sur la présence d'infection par le virus de l'influenza. L'enquête débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminera le 31 mars 2020. Son objet principal est la détection hâtive de souches importantes de virus de l'influenza A. Le délai écoulé entre la découverte des oiseaux et leur soumission au laboratoire, ainsi que le délai entre l'examen des oiseaux et l'achèvement des épreuves PCR et de la caractérisation du virus sont critiques.

L'enquête sur les oiseaux vivants est fondée sur l'évaluation de la présence de virus de l'influenza faiblement pathogène chez les oiseaux sauvages vivants. Si l'option B est appliquée, le fournisseur recevra un tableau des objectifs plus précis et le coût de l'option sera évalué séparément. L'enquête débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminera le 31 mars 2020. Les canards sauvages constituent le principal réservoir mondial des virus de l'influenza aviaire et ils sont la source de souches faiblement pathogènes pouvant évoluer et devenir sous certaines conditions une menace importante pour la santé des animaux et des humains. Ainsi, l'ACIA et le CCCSF font preuve de diligence en surveillant la circulation de ces virus faiblement pathogènes au Canada et en définissant leur bagage génétique.

Les oiseaux sauvages sont capturés, des échantillons fécaux et oraux pharyngiens sont prélevés, et les oiseaux sont libérés indemnes.

### **3. Exigences minimales essentielles**

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'ils respectent les exigences suivantes:

- Ils doivent avoir un réseau établi et avoir la capacité de prélever environ 2275 échantillons pour l'enquête sur les oiseaux morts, et environ 5650 échantillons pour l'enquête sur les oiseaux vivants.
- Ils doivent travailler en partenariat avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes agricoles et les organismes de protection des espèces sauvages pour assurer l'échantillonnage des oiseaux sauvages appropriés.
- Ils doivent avoir au sein de leur réseau l'expertise vétérinaire appropriée pour pouvoir déterminer la cause de la mort d'une variété d'espèces d'oiseaux sauvages.
- Ils doivent avoir l'expertise et la capacité diagnostique, ainsi que la capacité d'effectuer des épreuves PCR et le séquençage, au besoin, pour tous les oiseaux de chaque enquête, à l'intérieur des délais demandés.
- Les épreuves et le séquençage doivent être effectués par des laboratoires formés et reconnus comme étant compétents par le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) de l'ACIA.

#### **4. Justification du fournisseur présélectionné**

L'ACIA a reçu les fonds nécessaires pour le mandat suivant : enquêter sur la population d'oiseaux sauvages du Canada et identifier les souches d'influenza présentes chez ces oiseaux. Chaque printemps, l'ACIA détermine la portée de l'enquête, c'est-à-dire qu'elle détermine si l'enquête portera sur les oiseaux morts, sur les oiseaux vivants ou sur une combinaison des deux, décision prise conjointement avec le Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCCSF). Le CCCSF est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que certaines organisations non gouvernementales, dont les quatre écoles de médecine vétérinaire du Canada. Le fournisseur doit avoir des installations et du personnel répartis partout au pays et pouvant prélever et analyser des échantillons de la population d'oiseaux. À titre de membre du CCCSF, l'Université de la Saskatchewan est le seul fournisseur disposant du réseau d'installations et du personnel requis pour fournir le service demandé, et elle le fait depuis 2007-2008. En plus de posséder l'expertise, la capacité diagnostique et la capacité d'effectuer des épreuves PCR et du séquençage, le fournisseur doit faire faire les épreuves et le séquençage par des laboratoires formés et reconnus comme étant compétents par le Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) de l'ACIA. Étant donné que le réseau de laboratoires doit être reconnu par le laboratoire de Winnipeg du CNMAE de l'ACIA, le CNMAE se trouve dans une position unique pour savoir exactement quels fournisseurs ont la capacité de fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux. L'Université de Saskatchewan est le seul fournisseur pouvant offrir ces services.

## **5. Titre de propriété intellectuelle**

Le droit à la propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

## **6. Durée du contrat :**

La période préposé du contrat est du 1er juillet 2019 au 31 mars 2020 avec six (6) options additionnelles d'un (1) an.

## **7. Coût estimatif du contrat préposé**

La valeur estimée du contrat y compris toute option, est 1 750, 000.00\$ CAD (taxes en sus)

## **8. Droits des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités**

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

## **9. Date de clôture pour la soumission de l'énoncé de capacités**

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 11 juin 2019.

## **10. Demandes de renseignements et énoncés de capacités**

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Aimée Legault

L'Agence canadienne d'inspection des aliments

59 chemin Camelot, Ottawa ON, K1A 0Y9

Téléphone: 613-773-7672

Courriel: [aimee.legault@canada.ca](mailto:aimee.legault@canada.ca)

## **11. Information sur les politiques**

Les exigences légales et réglementaires applicables à ce processus de PAC sont les suivantes :

- Règlement sur les marchés de l'État (RME) - Article 6(b) – «un cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule entreprise ».
- Le contrat est assujetti à l'AMP-OMC